

A Lyon, le 31 mars 2019.

Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Madame la Vice-présidente à la Culture,

Nous saluons votre initiative quant à l'envoi d'un questionnaire destiné à évaluer les conséquences de la crise du COVID 19 sur les structures culturelles de votre territoire. Cependant, nous souhaitons vous alerter de nos inquiétudes dans les perspectives de votre démarche.

En effet, les destinataires du questionnaire semblent être les structures actuellement subventionnées, quid des structures qui ont déposé une demande de subvention pour l'année 2020. Le questionnaire a-t-il été envoyé à l'ensemble de ces structures ?

Par ailleurs, dans l'expectative de l'évolution de la situation sanitaire, une date limite de réponse au 5 avril est définitivement trop tôt. Les structures sont dans une démarche de réorganisation et de négociation en terme d'annulation et/ou de report de contrats. Aussi, les conséquences sont liées à plusieurs facteurs, qu'il est aujourd'hui impossible d'évaluer, à savoir:

- la durée du confinement
- l'interdiction des rassemblements qui peut être maintenue au delà du confinement, provoquant l'incertitude du maintien des festivals estivaux
- l'impossibilité aux organisateurs d'évènements artistiques et culturels de maintenir leurs manifestations faute de ne pouvoir la préparer dans la situation d'un confinement (impossibilité des repérages, de préparer les communications, etc...)

Aussi, les annulations de contrats de production, de cession et d'accueil en résidence sur la période de confinement et au delà, en raison des facteurs énumérés ci dessus, auront une incidence sur l'activité de 2020, mais également sur 2021, 2022 et au delà. Les créations qui ne peuvent se faire sur cette saison se reporteront sur les saisons suivantes, réduisant les possibilités pour les créations prévues sur les saisons prochaines. Les reports de 2020 à 2021 annuleront de fait les programmations qui auraient dû avoir lieu en 2021, et ainsi de suite.

Par conséquent, l'impact de la situation doit être évalué à court, moyen et long terme. Nous proposons, dans un premier temps, de reculer la date limite du questionnaire au 30 avril 2020, mais aussi de pouvoir réitérer l'enquête au court du mois de juin ainsi qu'au mois de septembre, et à plus long terme.



Fédération des Arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes

Village Sutter – 10 rue de Vauzelles – 69001 Lyon

06.50.24.13.28

coordination@fede-rue-aura.fr

Au vue de la situation générale, nous préconisons à ce jour :

- le maintien des subventions aux compagnies repérées
- l'accélération des paiements du solde 2019 et des subventions 2020 en urgence pour maintenir le secteur en vie
- le vote des subventions pour l'année 2020 dès que possible
- un fond d'urgence exceptionnelle augmenté et à réserver pour notre secteur qui sera impacté sur les années N, N+1, N+2
- la mise en place d'un accompagnement des associations afin de bénéficier du fond d'urgence qui faciliterait leur trésorerie
- le paiement des contrats de production et de cession aux équipes artistiques par les structures d'aides à la création et de diffusion malgré les annulations
- la mise en place d'une cellule observation du secteur culturel et des impacts économiques de la crise sanitaire sur plusieurs années

Nous restons évidemment à votre disposition pour échanger avec vous sur les évolutions de la situation sanitaire et économique.

Dans l'attente de votre retour et comptant sur votre compréhension,

Cordialement,

La Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes.